N°1770 Entrée le 13.02.2025 Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 28.02.2025

LE GOUVERNEMENT Président de la Chambre des Députés

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBO(9.) Glaude Wiseler

Luxembourg, le 13.02.2025

Madame la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 13 février 2025

Objet : Question parlementaire n° 1770 du 14 janvier 2025 de Madame la Députée Corinne Cahen et de Madame la Députée Carole Hartmann concernant « Reconnaissance automatique des parents de même sexe ».

Madame la Ministre,

En date du 14 janvier 2025, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au vendredi 28 février 2025, étant donné que la collecte des éléments de réponse nécessite la concertation supplémentaire avec un autre ministère.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue